CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E184662** **VALABLE JUSQU'AU** **31/03/2027**

ÉDITÉ LE 24/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/07/2016

Forme juridique : SAS

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VERSAILLES 822407326

Siret : 822 407 326 00013

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 2144520 0

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 178328911 R 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 178328911 R 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 19/03/2026

Raison sociale : SOLUTION PLOMBERIE 78

19 AVENUE GEORGES POLITZER
78190 TRAPPES

Téléphone : 06 74 16 77 42 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
DEPUISET GUILLAUME PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.solutionplomberie78.fr

E-mail : contact@solutionplomberie78.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 713 259 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m²	6	04/03/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

24/03/2026 09:32

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.